

**2016\_CT2\_277**

**OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix**

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Héléne – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

**Secrétaire de séance** : Loïc GACHON

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_277-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources**

**Finances**

■ Séance du 08 décembre 2016

**02\_1\_09**

■ Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP – Budget Principal  
Métropolitain Fractionné – Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE**

**Finances et administration générale**

■ **Séance du 15 décembre 2016**



■ **Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP – Budget Principal Métropolitain Fractionné – Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de procéder à l'ouverture et à l'affectation d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations
- de réviser et d'affecter les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme.

## **1 – OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Il convient de créer et d'affecter les autorisations de programmes suivantes :

### **➤ Politique de la ville :**

Dans le cadre du contrat de ville communautaire et du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, le quartier d'Encagnane pour la ville d'Aix-en-Provence et le secteur centre pour la ville de Vitrolles ont été retenus comme Opérations d'Intérêt Régional ; une convention avec l'ANRU et les partenaires doit être signée avant la fin de l'année.

Le territoire sera sollicité sur ses compétences habitat des quartiers prioritaires.

Le futur projet d'Aix annonce déjà un coût d'opération de l'ordre de 150 millions d'euros pour lequel le territoire serait susceptible d'apporter des financements à hauteur de 20%.

Pour Vitrolles c'est en cours de définition ; le territoire serait susceptible d'apporter des financements à hauteur de 20%.

Ainsi il est nécessaire d'ouvrir et d'affecter une autorisation de programme pour chacun de ces programmes :

- Opération budgétaire n° 4581162714 (DI714AP2)- PNRU Aix pour un montant total de 30.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162715 (DI715AP2)- PNRU Vitrolles pour un montant total de 20.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.

### **➤ Technopole de l'Arbois :**

Dans le cadre de l'intégration du Syndicat Mixte de l'Arbois, il est nécessaire d'ouvrir les autorisations de programmes suivantes :

- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9041AP) – Aménagement ZAC du Tourillon pour un montant total de 900.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 113.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162905 (DI9051AP) – ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1300.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9042AP) – Gestion des eaux pluviales ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 475.000 €.

### **➤ Système Information et Télécoms :**

En application de la nouvelle répartition budgétaire entre le budget métropolitain fractionné (BPMF) et celui de l'état spécial du territoire (EST) commune entre les différents systèmes d'information des territoires permettant de disposer d'un budget SI évalué et maîtrisé destiné à répondre aux enjeux de

niveaux métropolitains tout en garantissant la qualité et la continuité des services réalisés au sein de chaque territoire, le budget de la DSIT nécessite des ouvertures d'autorisations de programme ainsi réparties :

- **Les charges de centralité et les ressources mutualisables**

Cette autorisation de programme a pour objectif de centraliser les investissements liés aux compétences, fonctions et ressources numériques, ainsi que les dépenses mutualisables portant sur les équipements et applications métiers, tels que les SI finances et RH, équipements réseaux, infrastructures informatiques et réseaux, numérique, Gestion Électronique de Documents, ...

Il convient donc d'ouvrir et affecter les autorisations de programme suivantes :

- Opération budgétaire n° 900 (DI900AP) – SI Métropolitain pour un montant total de 1.312.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.312.500 €.

- **Les ressources déconcentrées avec deux AP**

- L'autorisation de programme SI Territoire regroupe les dépenses d'investissement décentralisées, relatives aux compétences et fonctions numériques spécifiques telles que la bureautique, les équipements en téléphonie, les applicatifs métiers dans les domaines de voirie, urbanisme, patrimoine, sports,culture...

- La gestion des systèmes d'information géographique (SIG) est une compétence affectée au territoire du Pays d'Aix ; ainsi son développement engendrant des dépenses d'investissement spécifiques qui seront comptées au sein de cette autorisation de programme.

Il convient donc d'ouvrir et affecter les autorisations de programme suivantes :

- Opération budgétaire n° 4581162901 (DI901AP) – SI Territoire pour un montant total de 3.200.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 926.400 €.
- Opération budgétaire n° 4581162902 (DI902AP) – SIG et topographie pour un montant total de 407.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 162.500 €.

➤ **Cellule d'Appui aux communes :**

Dans l'optique d'une mission d'assistance et d'accompagnement des communes du territoire du Pays d'Aix pour la mise en place du PLUI, il convient aujourd'hui d'ouvrir une Autorisation de Programme d'un montant global de 2M€.

- Opération budgétaire n° 4581162719 (DI719AP) – PLUI Territoire du Pays d'Aix pour un montant total de 2.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 500.000 €.

**2 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Les opérations ci-dessous doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161208-2016_CT2_277- DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016
---

➤ **Opération d'aménagement :**

- Opération budgétaire n° 4581162717 (DI717AP2) – Etudes pré-opérationnelles pour un montant total de 510.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 60.000 €.  
Cette opération permet d'assurer les études techniques complémentaires sur certaines opérations (géotechnie, pollution, etc...). Il convient pour 2017 d'augmenter cette autorisation de programme de **+ 60 000 €** et de la porter à 510 000 €.

- Opération budgétaire n° 4581162320 (DI3203AP) – ZAC Vergeras Saint-Estève Janson pour un montant total de 1.118.400 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 686.000 €.

L'AP de cette opération doit être ré évaluée principalement du fait d'une avance budgétaire de 600 000 € à verser à l'aménageur (SPLA) en 2017 pour faire face au démarrage des travaux. Cette avance sera remboursée en fin d'opération, soit en 2023.

Une participation en numéraire de 40 000 € sera également versée en 2017 à la SPLA, et ce jusqu'en 2023.

Il convient donc d'augmenter l'AP de **+ 976 400 €** et ainsi la porter à un montant total de 1 118 400 €.

- Opération budgétaire n° 4581162322 (DI322AP2) – Lambesc Berthoire pour un montant total de 2.143.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.039.750 €.

L'autorisation de programme de cette opération a été ré-évaluée du fait d'une avance budgétaire de 1 M€ à verser à l'aménageur (SPLA) en 2017 pour faire face aux dépenses de l'opération. Cette avance sera remboursée en fin d'opération.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'AP de **+ 1 825 000 €**, et de la porter à un montant total de 2 143 000 €.

➤ **Bâtiments :**

**Réhabilitation de la piscine de Pertuis :**

- Opération budgétaire n° 4581162451 (DI451AP) – Réhabilitation piscine de Pertuis pour un montant total de 14.450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 9.300.000 €.

La révision de cette AP fait suite à la prise en compte du résultat des appels d'offres travaux concernant deux lots, qui ont dû être relancés car infructueux, et pour lesquels le résultat de la nouvelle mise en concurrence est défavorable ; cela nécessitera l'attribution de marchés dont les montants seront très supérieurs à l'estimation de la maîtrise d'œuvre, auxquels s'ajoute le montant des révisions de prix.

Pour ces raisons il est nécessaire d'augmenter l'AP de **+ 500 000 €** pour la porter à 14 450 000 €.

**Piscine Guy Drut à Bouc-Bel-Air : aménagement et mise en conformité hydraulique**

- Opération budgétaire n° 4581162460 (DI4606A2) – Piscine Guy Drut à Bouc Bel Air pour un montant total de 1.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 900.000 €.

La révision de cette AP est rendu nécessaire car la maîtrise d'œuvre doit prendre en compte, d'une part, des prestations techniques complémentaires au programme issues de la phase diagnostic, et

d'autre part, des ajustements du programme pour aménagements complémentaires à la demande de la commune de Bouc Bel Air ; la piscine étant incluse dans un équipement sportif communal. Il convient donc d'augmenter cette AP de **+ 300 000 €** et de porter son montant total à 1 500 000 €.

➤ **Travaux d'infrastructures communautaires :**

**ZAC Terre du fort de Pertuis :**

- Opération budgétaire n° 4581162317 (DI317AP4) – Pertuis ZAC Terre du Fort pour un montant total de 5.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.

La prise en compte des travaux liés au bassin de rétention de la zone nécessite d'augmenter l'AP de **+ 1 500 000 €** et de la porter à un montant total de 5 M€.

**Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence : rue GG Lauzière**

- Opération budgétaire n° 4581162305 (DI305AP9) – Pôle d'activité Aix rue Lauzière pour un montant total de 3.700.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 830.000 €.

Pour cette opération il y a la nécessité de rallonger le traitement de la voie en site propre, en prévision de nouveaux projets dans le secteur (et donc d'une augmentation des volumes de rétention). Cela conduit donc à augmenter l'AP de **+ 700 000 €** portant l'autorisation de programme de l'opération à 3.7M€.

**Plan de Campagne : Pluvial collecteur Ouest**

- Opération budgétaire n° 4581162335 (DI335AP1) – Collecteur ouest Plan de Campagne pour un montant total de 5.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 240.000 €.

L'arrêté loi sur l'eau de Plan de Campagne prescrit la prise en compte dans l'opération d'un collecteur sous le CV15. Il est donc nécessaire d'augmenter l'AP en conséquence de **+ 1,4 M€** et ainsi la porter à un montant total de 5.5M€.

➤ **Aide au monde économique :**

- Opération budgétaire n° 4581162384 (DI384AP4) – Pôles de compétitivité pour un montant total de 600.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 30.000 €.

Il convient de diminuer l'AP de l'opération de subvention pôle de compétitivité FUI 2011/2013 de **- 100 000€** et de porter le montant total de l'AP à 600 000 €.

➤ **Habitat :**

- Opération budgétaire n° 4581162819 (DI819AP)– Aides aux projets habitat pour un montant total de 450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.

Il convient de diminuer l'AP de l'opération « Aide aux projets Habitat » de – **1 550 000 €** et de porter le montant total de l'AP à 450 000 € suivant l'échéancier ci-dessous.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La délibération N° HN027-28/04/16 du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 du budget principal ;
- La délibération N°FAG004-486/16/M du 30 juin 2016 approuvant le Budget Supplémentaire 2016 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG027-509/16/M du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, territoire du Pays d'Aix.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Délibère**

#### **Article 1\_:**

Il est approuvé l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme du Conseil de Territoire du Pays d'Aix suivant le tableau ci-dessous :

- Opération budgétaire n° 4581162714 (DI714AP2) - PNRU Aix pour un montant total de 30.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162715 (DI715AP2) – PNRU Vitrolles pour un montant total de 20.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 20.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9041AP) – Aménagement ZAC du Tourillon pour un montant total de 900.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 113.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162905 (DI9051AP) – ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1300.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162904 (DI9042AP) – Gestion des eaux pluviales ZAC du petit Arbois pour un montant total de 1.300.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 475.000 €.
- Opération budgétaire n° 900 (DI900AP) – SI Métropolitain pour un montant total de 1.312.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.312.500 €.
- Opération budgétaire n° 4581162719 (DI719AP) – PLUI Territoire du Pays d'Aix pour un montant total de 2.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 500.000 €.

- Opération budgétaire n° 4581162901 (DI901AP) – SI Territoire pour un montant total de 3.200.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 926.400 €.
- Opération budgétaire n° 4581162902 (DI902AP) – SIG et topographie pour un montant total de 407.500 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 162.500 €.

**Article 2 :**

Il est approuvé la modification des autorisations de programme du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et de leurs affectations suivant les tableaux ci-dessous :

- Opération budgétaire n° 4581162717 (DI717AP2) – Etudes pré-opérationnelles pour un montant total de 510.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 60.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162320 (DI3203AP) – ZAC Vergeras Saint-Estève Janson pour un montant total de 1.118.400 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 686.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162322 (DI322AP2) – Lambesc Berthoire pour un montant total de 2.143.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 1.039.750 €.
- Opération budgétaire n° 4581162451 (DI451AP) – Réhabilitation piscine de Pertuis pour un montant total de 14.450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 9.300.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162460 (DI4606A2) – Piscine Guy Drut à Bouc Bel Air pour un montant total de 1.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 900.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162317 (DI317AP4) – Pertuis ZAC Terre du Fort pour un montant total de 5.000.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162305 (DI305AP9) – Pôle d'activité Aix rue Lauzière pour un montant total de 3.700.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 830.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162335 (DI335AP1) – Collecteur ouest Plan de Campagne pour un montant total de 5.500.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 240.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162384 (DI384AP4) – Pôles de compétitivité pour un montant total de 600.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 30.000 €.
- Opération budgétaire n° 4581162819 (DI819AP) – Aides aux projets habitat pour un montant total de 450.000 € avec un crédit de paiement 2017 à hauteur de 50.000 €.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC

**OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

de BUSSCHERE Charlotte - LENFANT Gaëlle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20161208-2016\_CT2\_277-  
 DE  
 Date de télétransmission : 20/12/2016  
 Date de réception préfecture : 20/12/2016